

**RAPPORT
D'ALLOCATION ET D'IMPACT
SOCIAL & GREEN BONDS**

Septembre 2022

Crédit Mutuel
ARKEA



CHIFFRES CLES

1 837 M€

d'émissions
Social & Green Bonds



Logement social



Santé et soins



Education



Transition énergétique

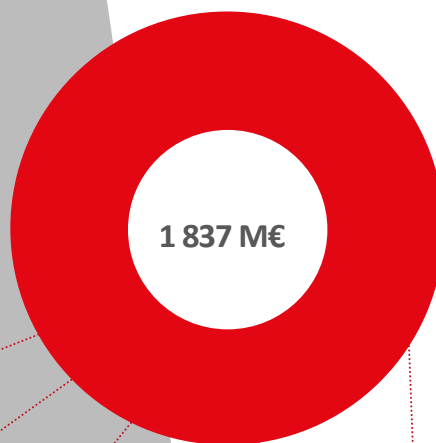


Energies renouvelables



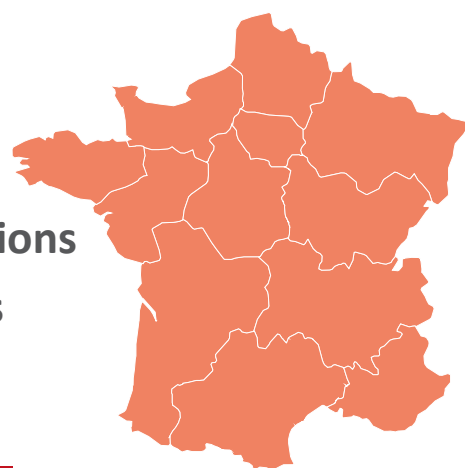
Développement
économique territorial

6 catégories d'actifs éligibles



100 %
des montants
levés déjà alloués
au 31/12/21

dans 15 régions
françaises



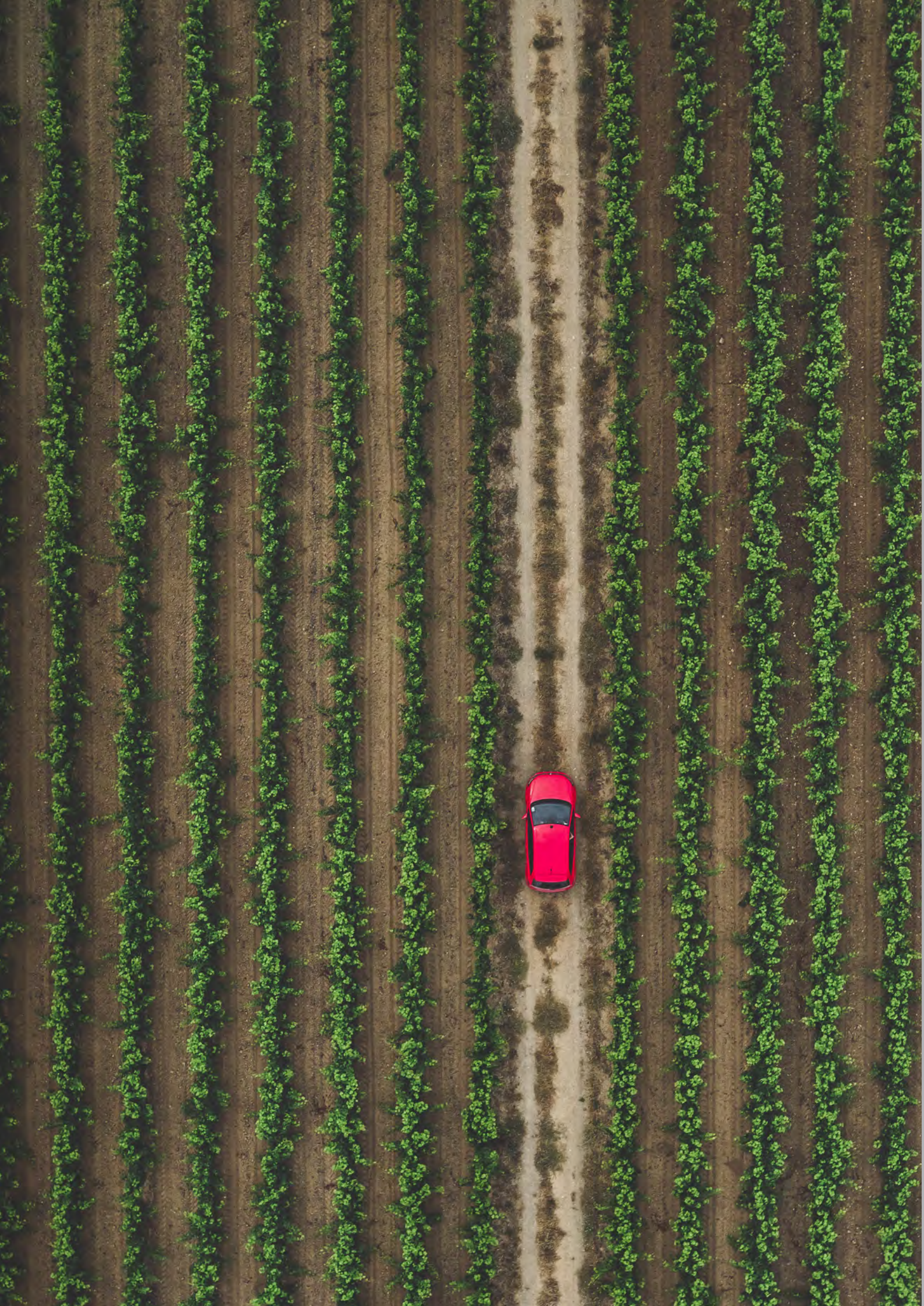
+de
2 500
PME

Participation
au financement de

27
hôpitaux
soit +de
35 000 places

13 centrales
photovoltaïques

+de
4 800
installations de panneaux
photovoltaïques chez des
particuliers



SOMMAIRE

1. La finance durable au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa	6
1.1. Le rôle clé de la finance	6
1.2. Les engagements du groupe Crédit Mutuel Arkéa	6
1.3. Des actions concrètes	6
	8
2. Les émissions Social & Green Bonds du Crédit Mutuel Arkéa	
2.1. Les émissions de Social Bonds	10
2.2. Les émissions de Green Bonds	10
	11
3. Allocation des montants levés	
3.1. Catégories d'actifs éligibles	12
3.2. Processus de sélection et de validation des prêts éligibles	13
3.3. Catégories d'actifs éligibles par émission	14
3.4. Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission	15
3.5. Focus par émission	15
	21
4. Indicateurs d'impact	
4.1. Chiffres clés	27
4.2. Données d'impact par catégorie d'actifs éligibles et par émission	27
	28
5. Méthodologie	
5.1. Précisions générales	37
5.2. Prêts éligibles à un Social Bond	37
5.3. Prêts éligibles à un Green Bond	38
	40
6. Avertissement	
	43
7. Annexe	
Contacts	

1. LA FINANCE DURABLE AU SEIN DU GROUPE CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Face à l'urgence climatique, l'accélération de la transition écologique est indispensable. L'ensemble des acteurs doit œuvrer, de concert, pour **une transition socialement juste en faveur du bien-être de tous**, y compris des générations futures.

Dans ce contexte, où les experts alertent sur le climat, **les enjeux sociétaux s'avèrent étroitement liés aux thématiques environnementales**, notamment l'emploi, l'éducation, l'accès à la santé, l'accès au logement, l'inclusion financière... Ces **nécessaires transitions, environnementale et sociétale**, sont à la fois porteuses de risques, qu'il est important de considérer et de maîtriser, et d'opportunités de développement pour les territoires et leurs acteurs, qu'il convient de saisir.

1.1. Le rôle clé de la finance

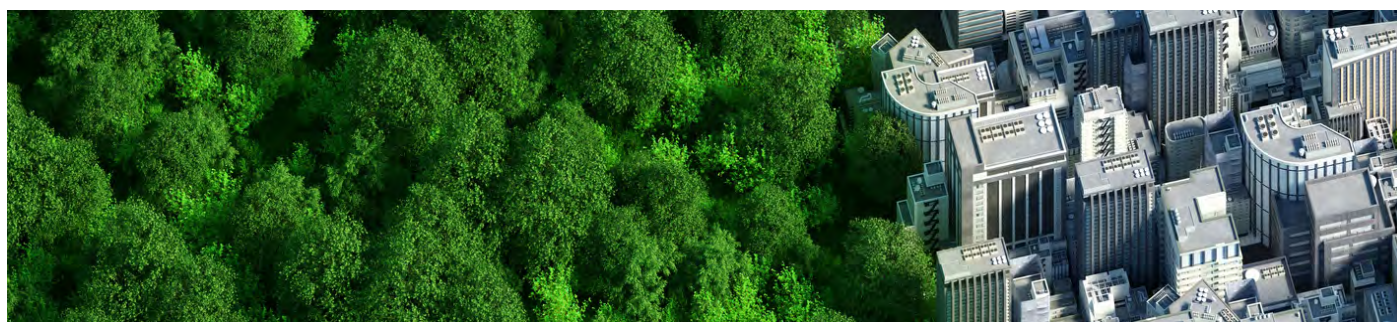
Des **changements de paradigmes** sont nécessaires, de nouveaux modèles d'affaires sont à inventer pour contribuer, notamment, à l'atteinte des engagements de l'Accord de Paris de 2015 qui vise à limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Pour se développer, l'économie s'appuie sur les capitaux que lui apporte la finance. **Le secteur financier a donc un rôle clé à jouer pour limiter les impacts du réchauffement climatique et accélérer l'évolution vers un modèle de croissance économique plus soutenable.**

Le Crédit Mutuel Arkéa entend être un acteur engagé dans ce défi majeur qui consiste à construire une économie et une finance plus durables. Ainsi, le groupe bancaire ambitionne de concilier performance financière et performance extra-financière (sociale et environnementale), et cherche à davantage orienter les capitaux vers des investissements et financements ayant des effets bénéfiques pour la société et pour l'environnement.

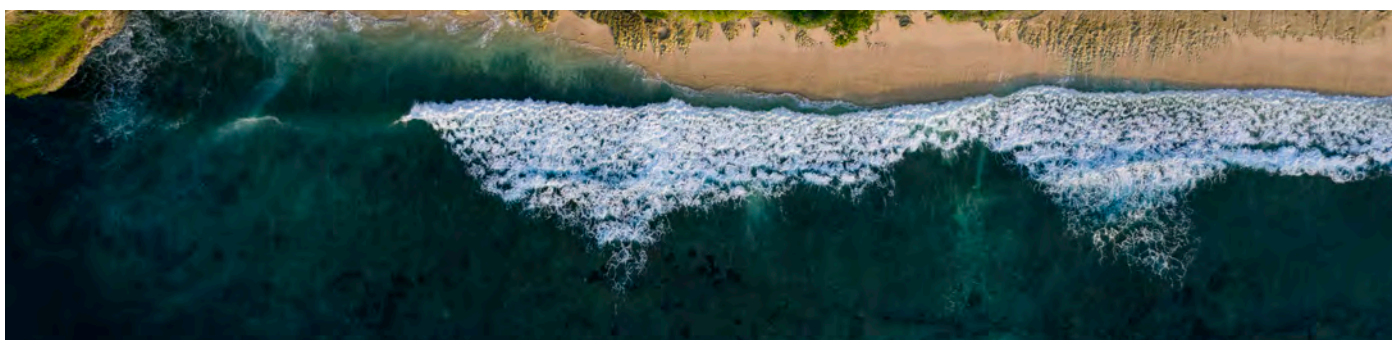
1.2. Les engagements du groupe Crédit Mutuel Arkéa

Dans cette perspective de contribution active aux enjeux de demain, le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'engage à pratiquer une finance au service des territoires et de leurs acteurs, qui s'inscrit dans la durée, pour **accompagner les transitions environnementale et sociétale**. Les actions du groupe se concentrent sur deux transitions qu'il juge prioritaires : la transition climatique ainsi que la **transition vers une société inclusive et équilibrée**. Le groupe participe ainsi à la pérennité des écosystèmes, qu'ils soient écologiques ou économiques.



Transition climatique et préservation du capital naturel	Transition vers une société inclusive et équilibrée sur les territoires
• Atténuation du changement climatique • Adaptation au changement climatique • Préservation de la biodiversité et des écosystèmes • Consommation et production responsables • Préservation et gestion responsable des ressources naturelles	• Décision, développement et création d'emplois localement • Développement de l'éducation, de la formation, de nouvelles compétences • Infrastructures/mobilités • Accès à la santé • Accès au logement • Accompagnement de l'allongement de la durée de vie • Accès aux services financiers par le plus grand nombre
        	   

Ces engagements, portés par le groupe, ont vocation à **contribuer en priorité à neuf Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies**. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies constituent un cadre de référence international qui fixe 17 objectifs à atteindre d'ici 2030 par les États du monde entier et prévoit une contribution importante du secteur privé.



1.3. Des actions concrètes

Ces engagements forts se traduisent par des actions concrètes dans l'exercice des différentes activités du groupe.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa s'emploie à **intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses métiers d'investissement et de financement** :

- Ainsi, **la Stratégie climat 2020-2024**, formalise notamment les engagements du groupe et de ses entités, à transformer les pratiques de financement et d'investissement au regard de l'enjeu climatique à horizon 2024. Un **rapport climat**, répondant aux recommandations de la TCFD (Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure), est publié annuellement depuis 2021.

- Le groupe a adopté des **politiques sectorielles Charbon (2020) et Pétrole et gaz (2021)**, s'engageant à une sortie totale du charbon d'ici fin 2027 et des acteurs engagés sur les Énergies Fossiles Non Conventionnelles d'ici fin 2030. Elles sont régulièrement mises à jour.

- Le Crédit Mutuel Arkéa travaille, plus spécifiquement, à davantage **orienter les capitaux vers des investissements et financements qui prennent en compte les enjeux environnementaux et sociaux**.

- En termes de financement, **l'encours des crédits aux particuliers pour le financement de la transition** (mobilité durable, rénovation énergétique des logements...) s'établit à 414 M€, **l'encours de crédits aux entreprises pour le financement de la transition** affiche 516 M€, dont 506 M€ d'encours liés au financement des énergies renouvelables.
- Le prêt PACT, lancé par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels en 2020, qui incite les PME et ETI à améliorer leurs performances ESG, comptabilise 500 M€ d'encours. (données chiffrées au 31/12/2021)
- Enfin, **41 % du programme annuel de refinancement et des campagnes de placements structurés sont réalisés par les Green ou Social Bonds émis par le groupe** (en 2021).

En complément de ces actions, le groupe et ses filiales participent et apportent leur soutien à **des initiatives de Place** et des engagements reconnus en matière de finance durable.

- Depuis 2015, le Crédit Mutuel Arkéa est engagé auprès de l'initiative de responsabilité sociétale du **Global Compact des Nations Unies** et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

- En 2021, le Crédit Mutuel Arkéa est devenu membre de **Finance for Tomorrow** et participe activement aux ateliers de travail qui rassemblent différents acteurs de la finance. L'an dernier, le Crédit Mutuel Arkéa a également signé le **Finance for Biodiversity Pledge** et les **Principles for Responsible Banking**. Il a rejoint aussi la **TCFD** (Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure) et le **CDP** (ex-Carbon Disclosure Project).

Pour mener à bien sa trajectoire finance durable, le Crédit Mutuel Arkéa a conscience qu'il est primordial de **mobiliser la gouvernance et les collaborateurs de l'entreprise**. Dans cette perspective, deux administratrices, Valérie Moreau et Monique Huet, ont été nommées **Référentes ESG-Climat** en 2021, au sein, respectivement, du Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale et du Comité des Risques et Contrôle Interne.

Au cours de l'année 2021, ce sont **plus de 5 000 collaborateurs qui ont suivi une formation de sensibilisation à la finance durable et à l'intégration des enjeux climatiques dans les métiers de financement et d'investissement**.

Enfin, le pilotage de la feuille de route finance durable est assuré par **une gouvernance particulièrement structurée et très impliquée**. Depuis 2021, un **Comité de Direction générale de finance durable**, émanation du Comité Exécutif du groupe, s'assure de l'impulsion de la démarche finance durable dans les métiers du groupe. Des orientations stratégiques et des engagements sont proposés ensuite à la validation du **Comité Stratégie et Responsabilité Sociétale**, qui rapporte au Conseil d'administration, des orientations stratégiques et des engagements. Le **Comité des Risques et Contrôle Interne** est également impliqué dans le dispositif de surveillance des risques environnementaux. Le suivi opérationnel est réalisé par le filière finance durable qui reporte régulièrement l'avancement de la feuille de route aux instances de gouvernance.

L'exercice de la finance durable au sein du groupe bancaire coopératif et collaboratif s'inscrit pleinement dans la Raison d'être du Crédit Mutuel Arkéa. Formalisée en 2020, elle traduit la proximité relationnelle et l'ancrage territorial, la responsabilité dans l'action, la culture du temps long, l'innovation au service de la réalisation des projets des clients et partenaires, l'inclusion et la solidarité avec l'ensemble des parties prenantes... Les actions déjà menées et le renforcement des moyens dédiés témoignent de la volonté et de l'énergie déployées pour prendre part aux enjeux de transition auxquels sont exposés les territoires, leurs acteurs, et plus largement la planète.



2. LES ÉMISSIONS SOCIAL & GREEN BONDS DU CRÉDIT MUTUEL ARKÉA

Les émissions obligataires sociales et vertes (Social & Green Bonds) s'inscrivent pleinement dans la stratégie ESG du Crédit Mutuel Arkéa, telle que définie dans le plan Transitions 2024, qui vise à accompagner les clients et territoires dans leurs projets de transition sociétale et environnementale.

Le présent rapport se réfère aux émissions Social & Green Bonds réalisées par le Crédit Mutuel Arkéa jusqu'au 31 décembre 2021.

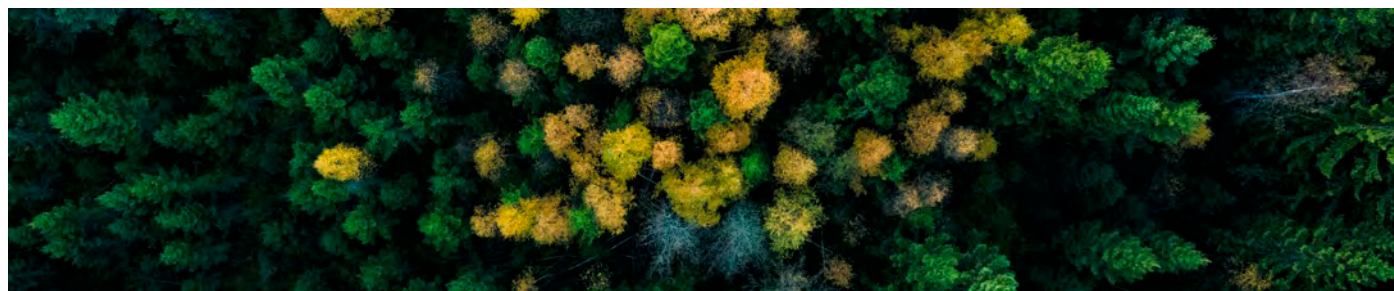
2.1. Les émissions de Social Bonds

Après une émission inaugurale en 2019, pour un montant nominal de 500 M€, le Crédit Mutuel Arkéa a réalisé deux émissions publiques de type Social Bond en 2020 et 2021 :

- Une seconde émission publique pour un montant de 750 M€, réalisée lors de la crise sanitaire. Cette émission obligataire présente une connotation "Covid-19" : son objectif est de contribuer à atténuer les effets de la pandémie sur l'économie et la société françaises.
- Une troisième émission publique, pour un montant de 500 M€, réalisée en mars 2021 et visant à refinancer des prêts octroyés au secteur du logement social en France.

Les émissions Social Bonds du Crédit Mutuel Arkéa (date de règlement antérieure au 31/12/2021)

Année d'émission	ISIN	Format	Nominal de l'émission (M€)	Date de règlement	Date d'échéance
2019	FR0013450822	Senior Preferred	500	03/10/2019	03/10/2028
2020	FR0013517307	Senior Non Preferred	750	11/06/2020	11/06/2029
2021	FR0014002BJ9	Senior Non Preferred	500	11/03/2021	11/03/2033
		TOTAL	1 750		



2.2. Les émissions de Green Bonds

Le Crédit Mutuel Arkéa a conçu les produits Sérénité Globe et Perspectives Globe, placements structurés commercialisés par les réseaux du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest en 2020 et 2021 pour Sérénité Globe, et depuis 2021 pour Perspectives Globe.

Ces produits d'épargne, éligibles à l'assurance-vie et aux comptes titres ordinaires, reposent sur des émissions obligataires Green. Les fonds levés, soit un total de 87,3 M€ depuis fin 2020, visent à refinancer des projets éligibles consacrés aux énergies renouvelables et à la transition énergétique.

En complément, la performance des produits s'apprécie selon l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 %, indice composé de 40 entreprises de l'univers STOXX®, choisies comme étant les meilleures dans la mise en œuvre de politiques solides pour une gestion efficace de l'eau.

Les émissions Green Bonds structurées du Crédit Mutuel Arkéa (date de règlement antérieure au 31/12/2021)

Année d'émission	ISIN	Nom du produit structuré	Format	Montant émis (M€)	Date de règlement	Date d'échéance
2020	FR0013536919	Sérénité Globe Décembre 2020	Senior Preferred	8,0	09/11/2020	07/01/2031
2021	FR0014000OJ6	Sérénité Globe Février 2021	Senior Preferred	13,8	11/01/2021	17/03/2031
2021	FR0014002JK0	Perspectives Globe Juin 2021	Senior Preferred	21,1	03/05/2021	07/07/2031
2021	FR00140042O4	Perspectives Globe Octobre 2021	Senior Preferred	33,3	14/09/2021	17/11/2031
2021	FR0014005NE8	Perspectives Globe Décembre 2021	Senior Preferred	11,1	08/11/2021	12/01/2032
		TOTAL		87,3		



3. ALLOCATION DES MONTANTS LEVÉS

A date du présent rapport, les montants levés lors des émissions Social et Green Bonds réalisées par le Crédit Mutuel Arkéa ont été intégralement alloués.

	2019	2020		2021	
	Emission Social Bond (FR0013450822)	Emission Social Bond (FR0013517307)	Emission Green Bond structurée (FR0013536919)	Emission Social Bond (FR0014002BJ9)	Emissions Green Bond structurées (FR0014000OJ6, FR0014002JK0, FR00140042O4, FR0014005NE8)
Proportion des montants levés déjà alloués à date	100 %	100 %	100 %	100 %	100%
Part de refinancement	100 %	70 %	100 %	83 %	84%
Part de nouveaux financements	0 %	30 %	0 %	17 %	16%

NB : la part de refinancement correspond aux prêts octroyés avant la date de valeur de l'obligation. La part de nouveaux financements correspond aux prêts octroyés après cette date.



3.1. Catégories d'actifs éligibles

Le “Green, Social and Sustainability Bond Framework” du Crédit Mutuel Arkéa (“le framework”) définit l'utilisation des montants levés en section 4.1 :

- Les montants levés par l'émission d'obligations vertes et sociales serviront à “financer et/ou re-financer, tout ou partie des prêts à caractère vert ou social éligibles, à savoir les prêts et/ou investissements réalisés en France ou en Europe par le Crédit Mutuel Arkéa et/ou ses filiales jusqu'à 36 mois avant toute émission obligataire verte ou sociale et relevant des catégories de prêts à caractère vert ou social éligibles et respectant les critères d'éligibilité énumérés ci-dessous” :
- Les catégories de prêts à caractère vert ou social éligibles ainsi que les critères d'éligibilité ont été revus en février 2022 par le cabinet Moody's ESG Solutions, dans le cadre des travaux réalisés pour l'émission d'une “Second Party Opinion” sur le framework.

Catégories d'actifs éligibles financées ou refinancées par les émissions de Social Bonds

(date de règlement antérieure au 31/12/2021)



Logement social

Prêts dédiés au financement de projets de logement social réglementé, incluant :

- Prêt d'Accession Sociale (PAS)
- Prêts aux bailleurs sociaux



Santé et soins

Prêts dédiés au financement de centres de soins médicaux, incluant :

- Hôpitaux publics
- Centres médicaux-sociaux tels que les établissements destinés aux personnes âgées



Education

Prêts dédiés au financement des établissements scolaires du primaire et du secondaire et aux établissements de formation professionnelle, incluant :

- Construction et/ou rénovation des bâtiments et locaux
- Programmes spécifiques, matériel pédagogique, mobilier et autre équipement



Développement économique territorial

Prêts dédiés au financement des activités de développement économique territorial des acteurs économiques locaux et/ou organismes d'intérêt public suivants :

- PME
- Collectivités locales
- Acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) tels que les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Associations



Catégories d'actifs éligibles financées ou refinancées par les émissions de Green Bonds

(date de règlement antérieure au 31/12/2021)



Energies renouvelables

Prêts dédiés à l'acquisition, au développement, à l'exploitation et au décommissionnement d'activités relatives aux énergies renouvelables :

- Parcs éoliens (on-shore et off-shore)
- Centrales photovoltaïques
- Biomasse (émissions directes < 100gCO₂/kWh)
 - limited to sources that are not suitable for human consumption,
 - does not compete with deplete existing terrestrial carbon pools (i.e. agricultural or forestry residue)
 - includes anaerobic digestion of bio-waste
- Géothermie (émissions directes < 100gCO₂/kWh)



Transition énergétique

Prêts finançant des travaux d'économie d'énergie y compris:

- Prêts ECO-PTZ
- Prêts ECO-PTZ « complémentaires »
- Autres prêts transition énergétique avec l'exclusion de toute activité directement dédiée aux énergies fossiles
- Installation de panneaux solaires (pour particuliers et PME)
- Acquisition de véhicules privés tels que électriques, hybrides (émissions directes ≤ 85g CO₂/pkm pour les véhicules légers) et hydrogène.

3.2. Processus de sélection et de validation des prêts éligibles

Les prêts éligibles ont été sélectionnés selon des procédures de sélection établies pour chacune des entités du groupe Crédit Mutuel Arkéa concernées. L'éligibilité des prêts sélectionnés et financés/refinancés par les émissions Social et Green Bonds a fait l'objet d'une validation par le Comité Sustainable Bonds du Crédit Mutuel Arkéa, dont le rôle est défini à la section 4.2 du framework.

A noter que le processus de sélection comprend une recherche de controverse à partir d'un échantillon d'emprunteurs (personnes morales) dont les prêts ont été sélectionnés.



3.3. Catégories d'actifs éligibles par émission

(date de règlement antérieure au 31/12/2021)

Catégories d'actifs éligibles	2019	2020		2021	
	Emission Social Bond (FR0013450822)	Emission Social Bond (FR0013517307)	Emission Green Bond structurée (FR0013536919)	Emission Social Bond (FR0014002BJ9)	Emissions Green Bond structurées (FR0014000OJ6, FR0014002JK0, FR00140042O4, FR0014005NE8)
Logement social	X			X	
Santé et soins	X	X			
Education	X				
Développement économique territorial		X			
Energies renouvelables			X		
Transition énergétique					X

3.4. Synthèse de l'allocation des montants levés à l'émission

Les fonds levés lors des émissions Social et Green Bonds ont été alloués de la manière suivante :

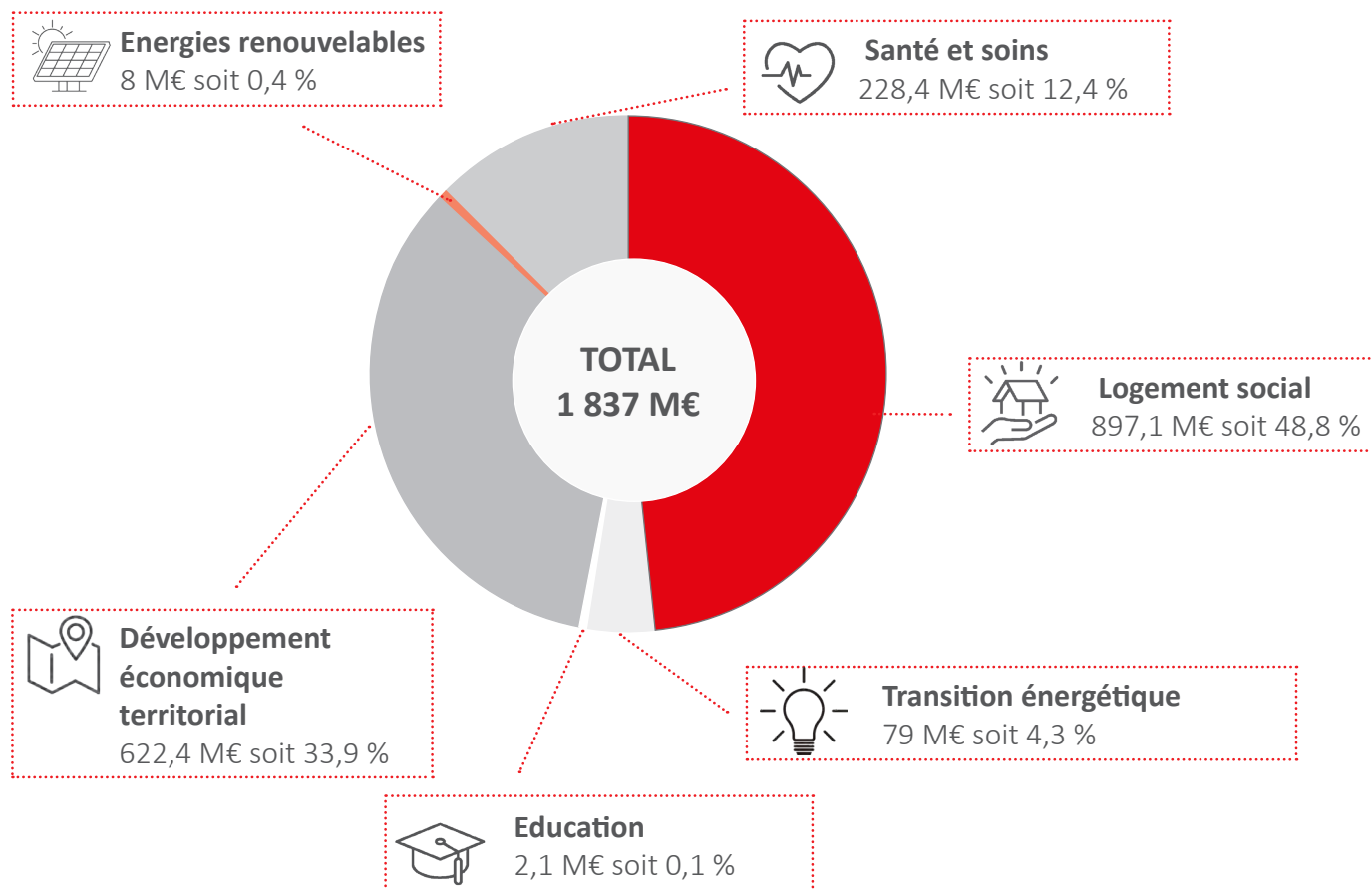
Par catégorie d'actifs éligibles

Catégories d'actifs éligibles	Nombre de prêts	Montants alloués (M€)	Montants alloués (%)
SOCIAL BOND			
Logement social	1 868	897,1	48,8
Santé et soins	680	228,4	12,4
Education	2	2,1	0,1
Développement économique territorial	4 791	622,4	33,9
Sous-total Social Bond		1 750	95,3
GREEN BOND			
Energies renouvelables	1	8	0,4
Transition énergétique	4 849	79	4,3
Sous-total Green Bond		87	4,7
TOTAL		1 837	100

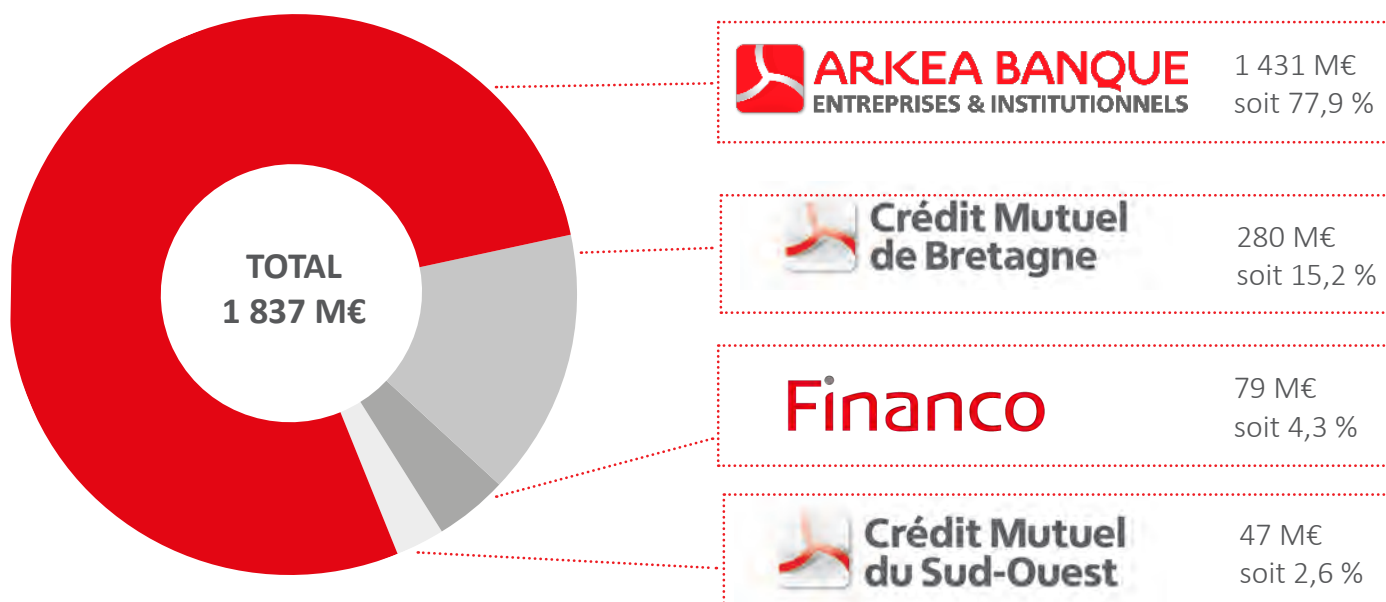
Par catégorie d'actifs éligibles et par émission

Année d'émission	ISIN	Green/ Social	Catégorie d'actifs éligibles	Nombre de prêts	Montants alloués (M€)	Montants alloués (%)
2019	FR0013450822	Social	Logement social	1 774	397	79,4
			Santé et soins	14	101	20,2
			Education	2	2	0,4
			Sous-total	1 790	500	100
2020	FR0013517307	Social	Développement économique territorial	4 791	622	82,9
			Santé et soins	666	128	17,1
			Sous-total	5 457	750	100
2020	FR0013536919	Green	Energies renouvelables	1	8	100
			Sous-total	1	8	100
2021	FR0014002BJ9	Social	Logement social	94	500	100
			Sous-total	94	500	100
2021	FR00140000J6 FR0014002JK0 FR00140042O4 FR0014005NE8	Green	Transition énergétique	4 849	79	100
			Sous-total	4 849	79	100
			TOTAL	12 191	1 837	100

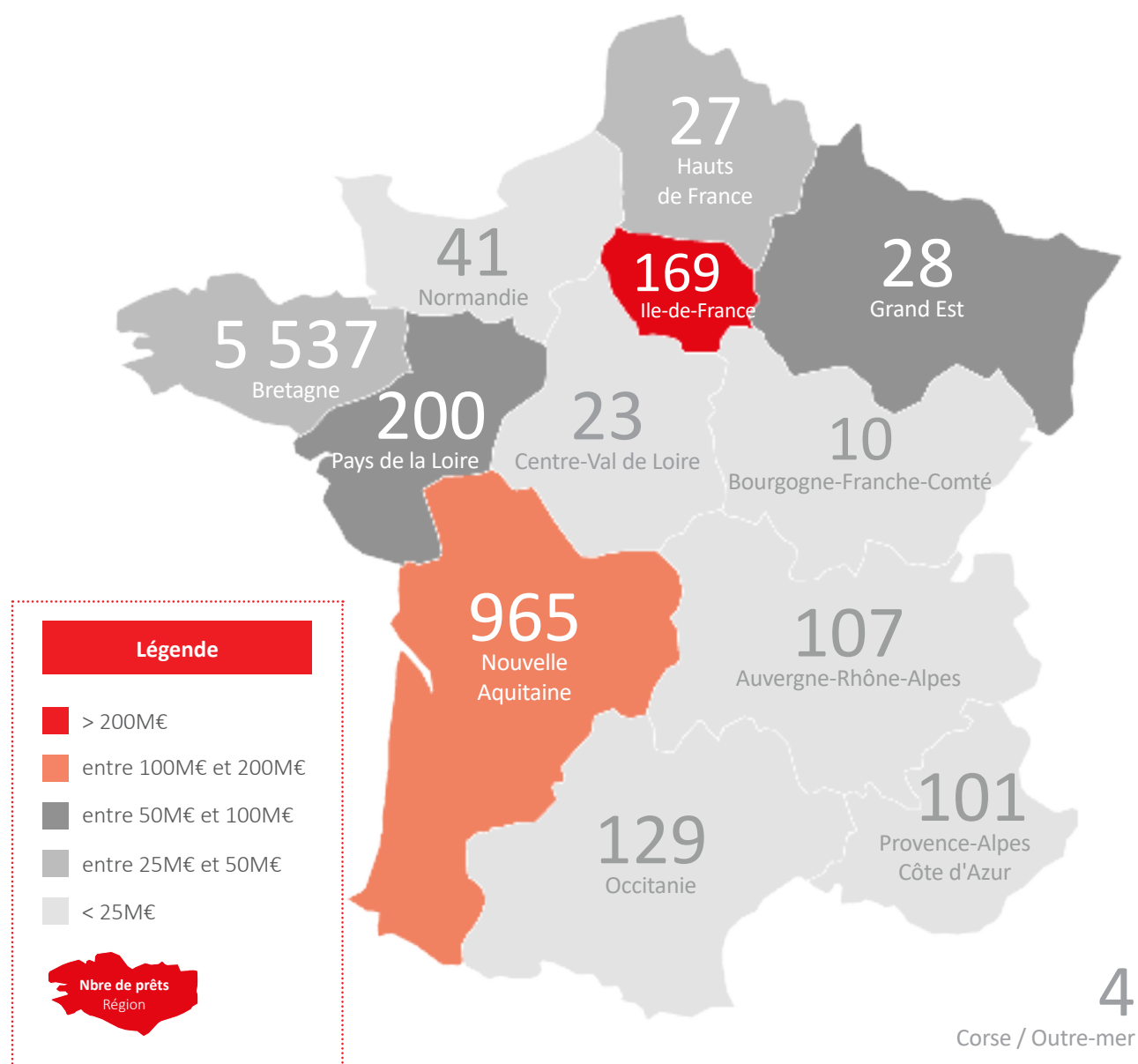
Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des montants alloués par entité prêteuse



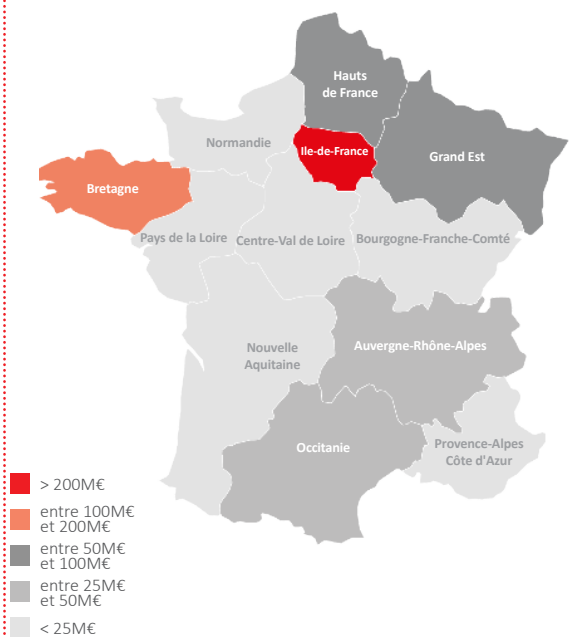
Répartition géographique des prêts financés/refinancés par les émissions Social Bonds par montant et nombre de prêts



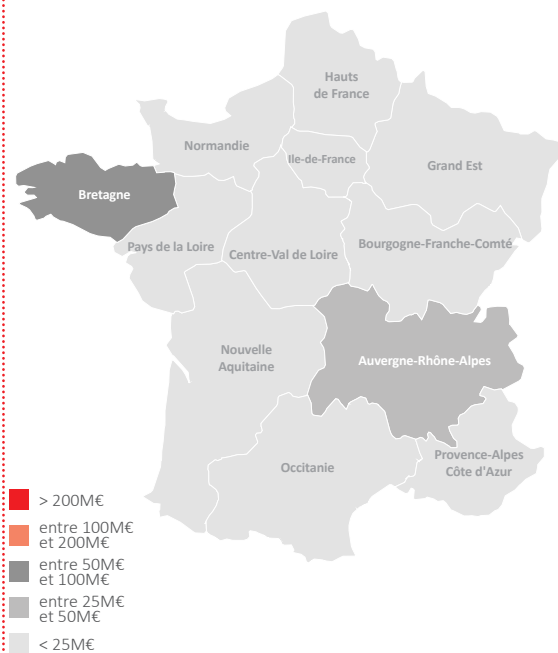
Répartition géographique des prêts financés/refinancés par les émissions Social et Green Bonds par catégorie d'actifs éligibles



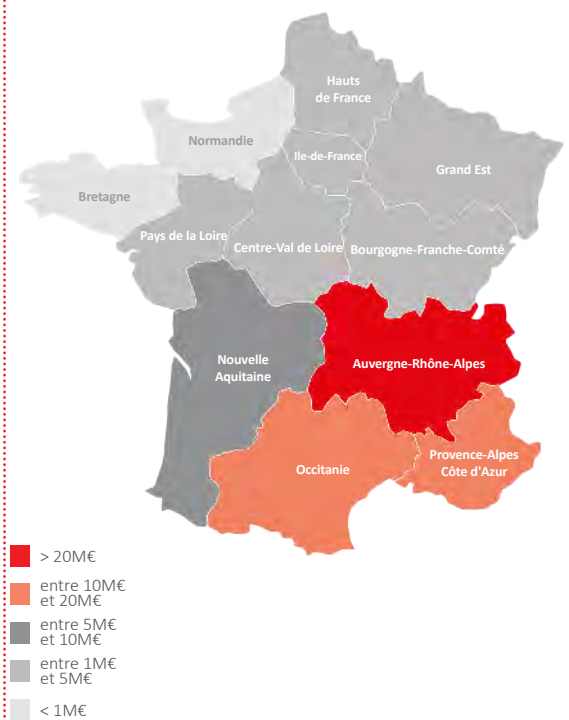
Logement social



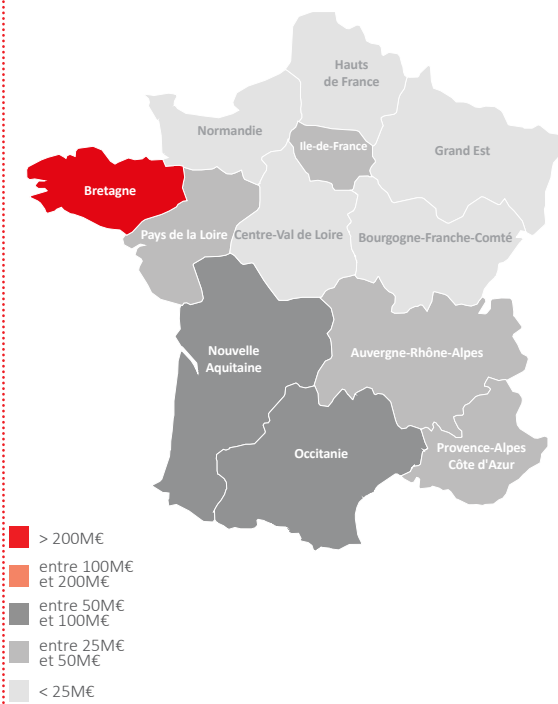
Santé et soins



Transition énergétique



Développement économique territorial





Education

Les prêts refinancés par le Social Bond émis en 2019 concernent la construction et la rénovation de bâtiments et locaux situés en Nouvelle-Aquitaine, des programmes spécifiques, l'achat de matériel pédagogique ou de mobilier.



Energies renouvelables

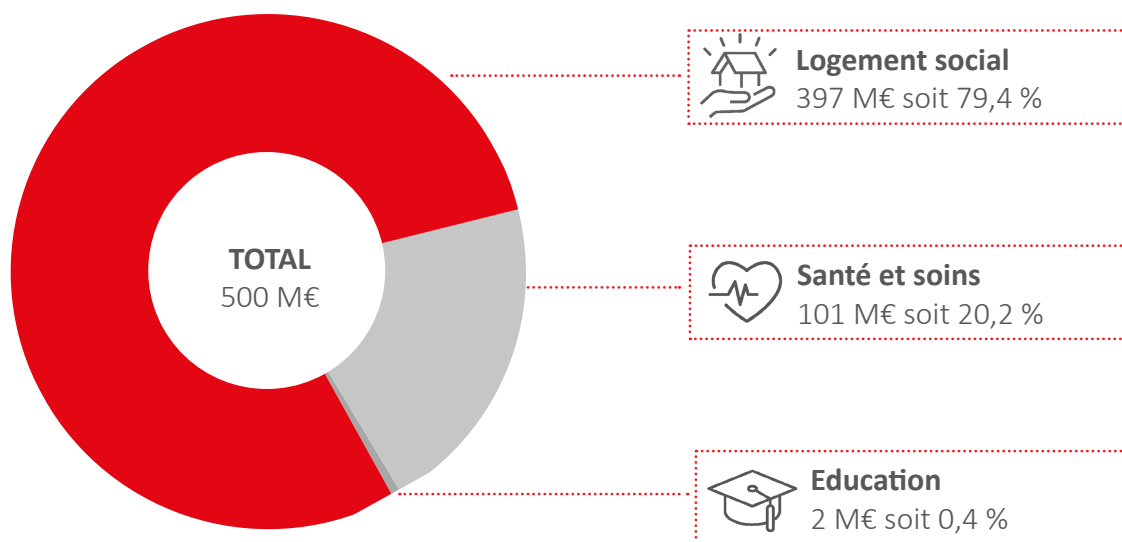
Les 13 centrales photovoltaïques refinancées par l'émission Green Bond réalisée en 2020 sont situées dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.



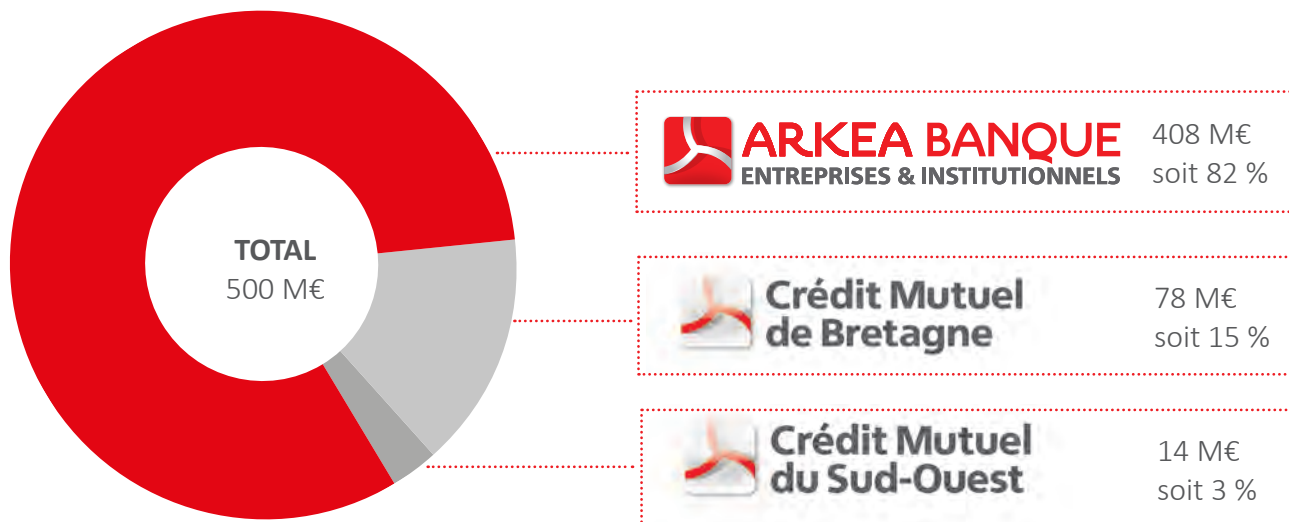
3.5. Focus par émission

Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts refinancés par entité prêteuse



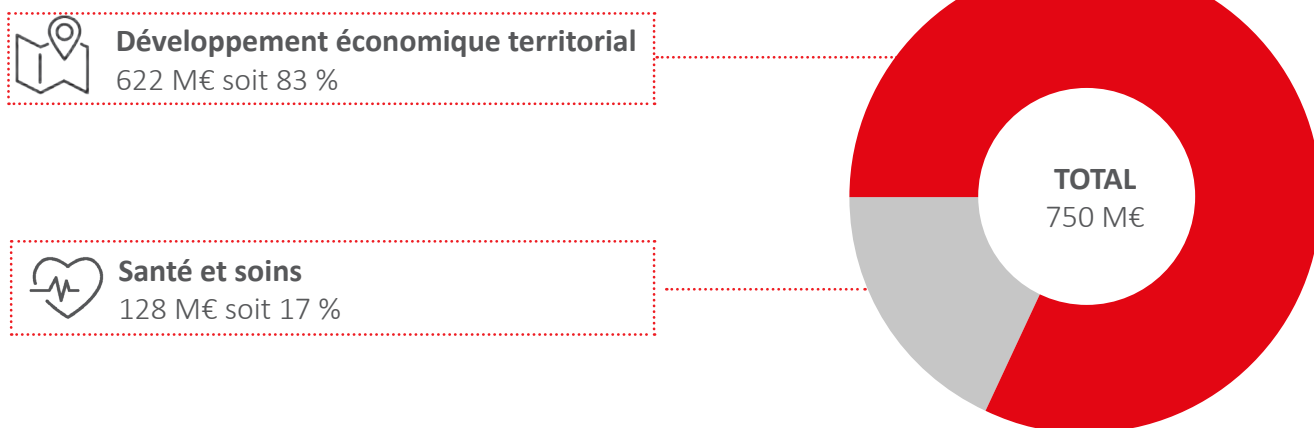
Allocation par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts
Acteurs du logement social (offices publics de l'habitat et organismes privés d'habitat)	304 057 683	26
Autres acteurs du logement social	12 500 000	1
Particuliers (PAS)	88 881 126	1 748
Hôpitaux	91 836 634	10
Autres établissements de santé	603 259	3
Enseignement scolaire	2 121 319	2
TOTAL Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)	500 000 020	1 790

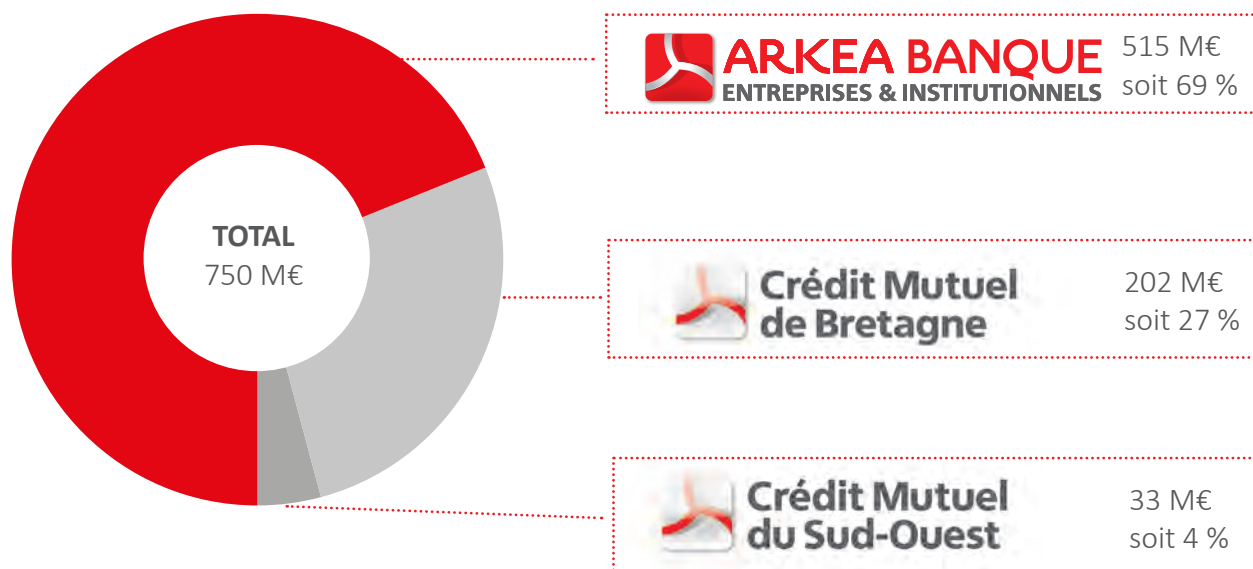


Emission Social Bond 2020 (FR0013517307)

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts financés/refinancés par entité prêteuse

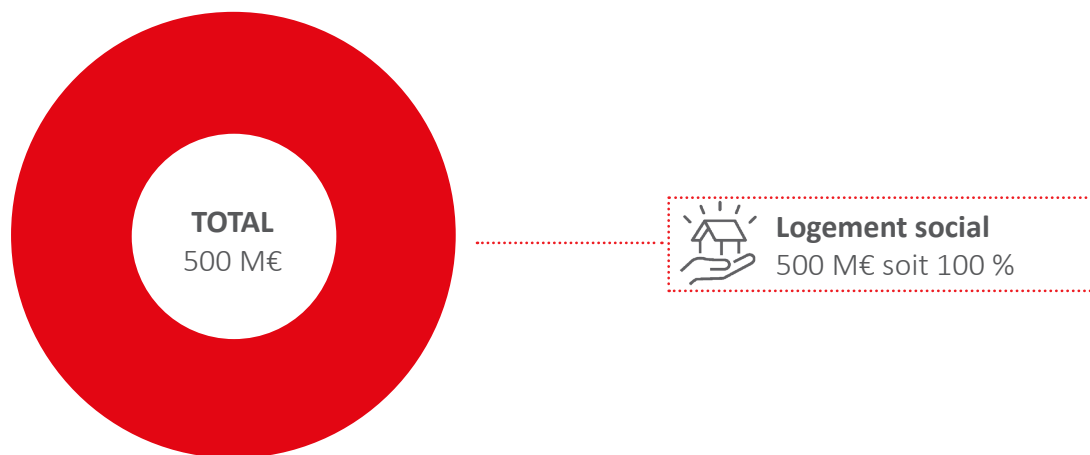


Allocation par type d'emprunteur

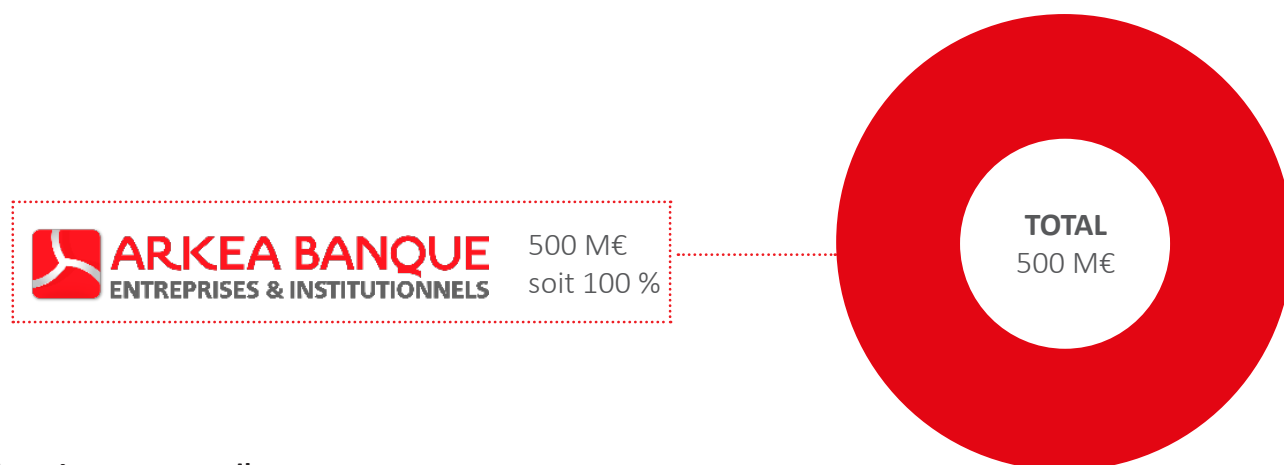
Type d'emprunteur	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts
Hôpitaux	96 090 761	22
Laboratoires	19 840 122	18
EHPAD	784 670	2
Autres professionnels de santé	10 910 866	624
PME	622 373 800	4 791
TOTAL Emission Social Bond 2020 (FR0013517307)	750 000 219	5 457

Emission Social Bond 2021 (FR0014002BJ9)

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts financés/refinancés par entité prêteuse



Allocation par type d'emprunteur

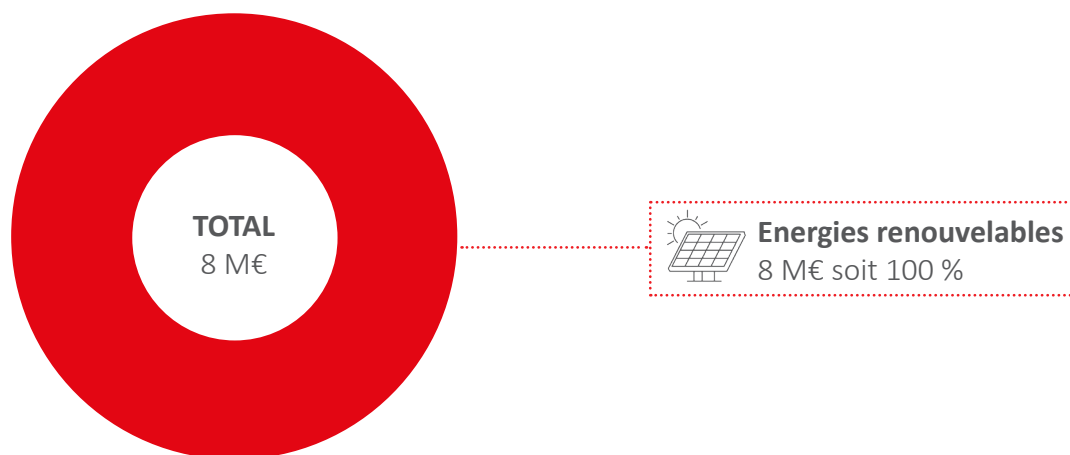
Type d'emprunteur	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts
Acteurs du logement social (offices publics de l'habitat et organismes privés d'habitat)	500 226 650	94
TOTAL Emission Social Bond 2021 (FR0014002BJ9)	500 226 650	94

Emission Green Bond 2020 (FR0013536919)

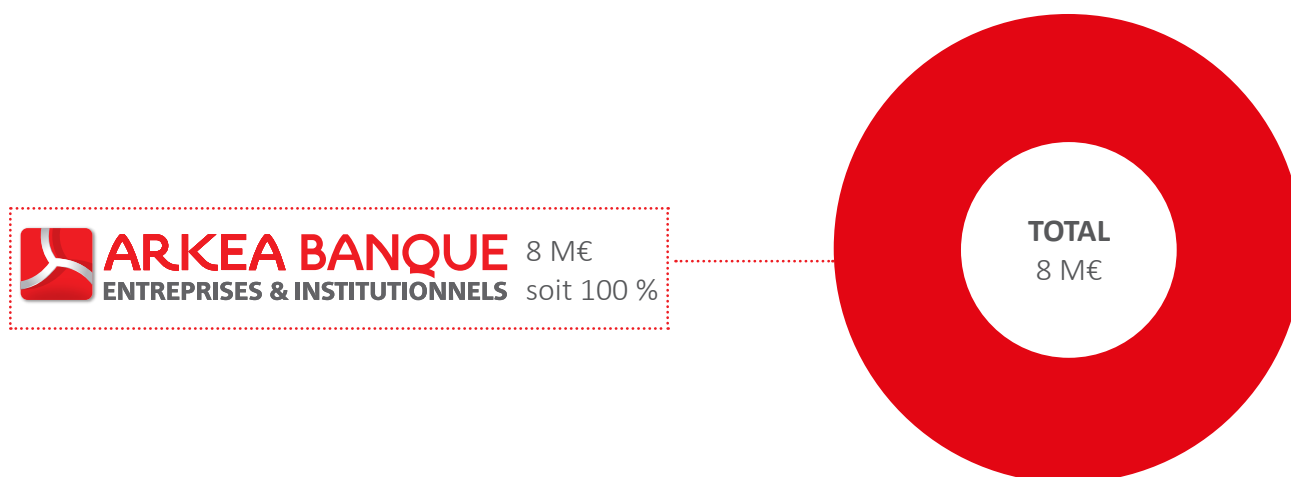
Le montant de l'émission de Green Bond structurée (8 M€), réalisée fin 2020 par le Crédit Mutuel Arkéa, a été alloué intégralement au refinancement partiel d'un prêt de 10 M€ octroyé par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels à un acteur du développement de l'énergie solaire en France.

L'objet de ce prêt est de refinancer un portefeuille de 13 centrales photovoltaïques mises en service en 2017 et 2018 dans les régions Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



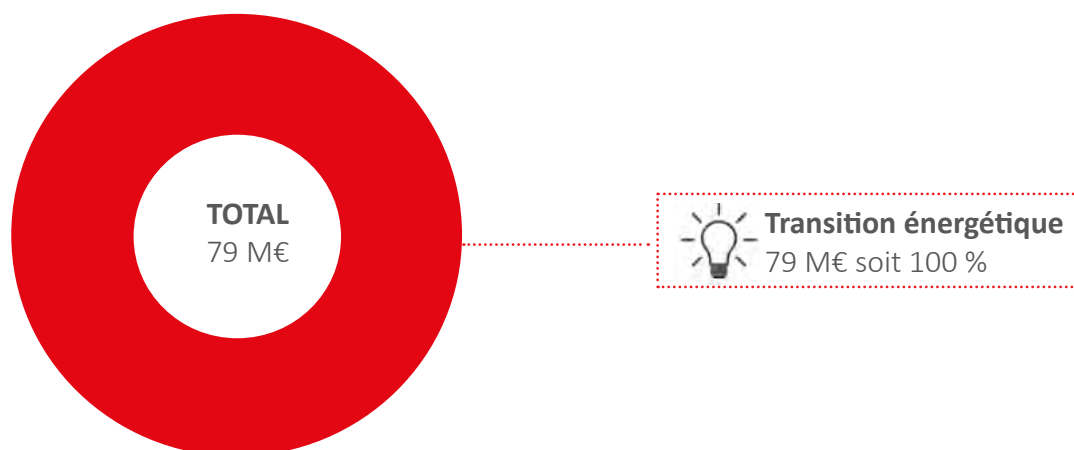
Répartition des prêts refinancés par entité prêteuse



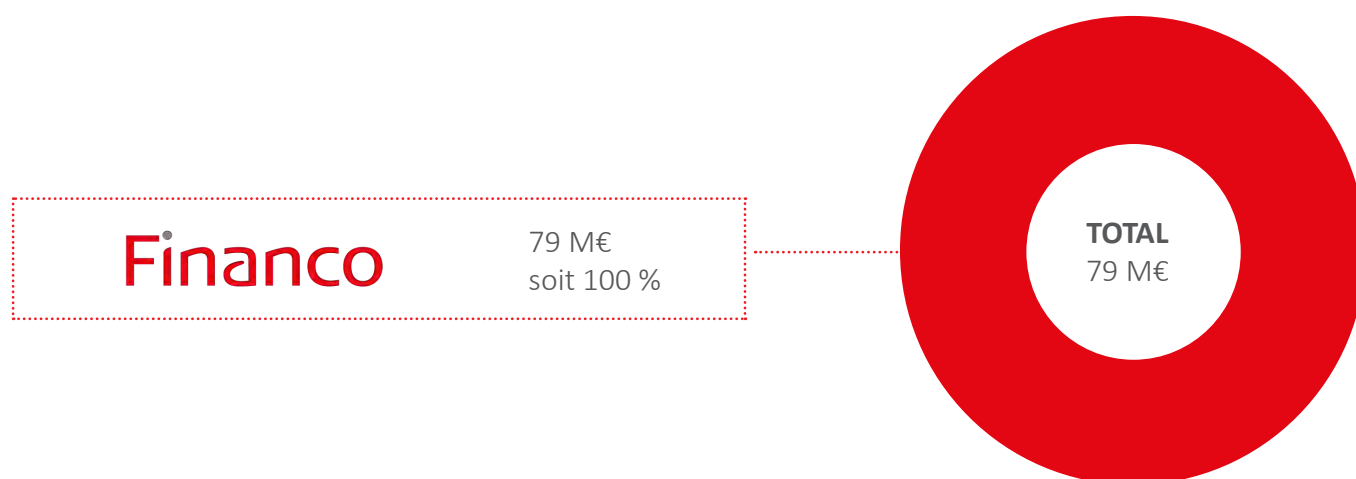
Allocation par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	Catégorie d'actifs éligibles	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts	Refinancement partiel (€)
Producteur d'électricité	Energies renouvelables <i>Centrales photovoltaïques</i>	8 823 167	1	8 000 000
TOTAL Emission Green Bond 2020 (FR0013536919)		8 823 167	1	8 000 000

Répartition des montants alloués par catégorie d'actifs éligibles



Répartition des prêts financés/refinancés par entité prêteuse



Allocation par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	Catégorie d'actifs éligibles	Capital restant dû (€)	Nombre de prêts
Particuliers	Transition énergétique (pour l'installation de panneaux photovoltaïques)	79 316 737	4 849
TOTAL Emissions Green Bond structurées 2021 (FR0014000OJ6, FR0014002JK0, FR00140042O4, FR0014005NE8)		79 316 737	4 849

4. INDICATEURS D'IMPACT

4.1. Chiffres clés

**2 500
personnes**

aux revenus
modestes ont pu
acquérir un logement



**1 332
tonnes** d'émissions
de CO₂
évités/an

Cofinancement
d'établissements
de santé pour
une capacité totale
de **35 000 places**



+de
620 M€



de prêts accordés
à des PME

**1 350
élèves**



ont pu bénéficier
des projets
d'éducation financés

4.2. Données d'impact par catégorie d'actifs éligibles et par émission



Logement social

Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.



11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)

Prêts d'Accession Sociale (PAS)¹

- **994 projets immobiliers** réalisés, financés par **1 748 prêts** (financement intégral) et bénéficiant à **2 500 personnes**
- En moyenne, **2,5 personnes** occupent les logements concernés
- Ces projets immobiliers sont répartis sur **24 départements** et **6 régions françaises**

Prêts aux bailleurs sociaux

Participations majoritaires¹
au financement intégral :

- **11 275 bénéficiaires**
- **4 902 logements**

Participations minoritaires¹
au financement intégral :

- **21 776 bénéficiaires**
- **9 468 logements**

Emission Social Bond 2021 (FR0013450822)

Prêts aux bailleurs sociaux

Participations majoritaires¹
au financement intégral :

- **4 638 bénéficiaires**
- **2 118 logements**

Participations minoritaires¹
au financement intégral :

- **33 882 bénéficiaires**
- **15 015 logements**

¹ cf. Méthodologie, page 37.



Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.

Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)

Financement intégral de la construction et/ou le réaménagement de bâtiments et locaux scolaires

Création de nouvelles **salles de classe** pour accueillir plus de **100 élèves supplémentaires d'ici 3 ans** dans un établissement scolaire comptant 389 élèves (enseignement primaire).

Financement intégral de **programmes spécifiques, matériel pédagogique, mobilier et autre équipement** pour établissements scolaires

Création d'une nouvelle **salle de sport** dans un établissement scolaire et d'un nouveau **Centre de Documentation et d'Information** dans un collège/lycée comptant 1 250 élèves.





Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux.

Emission Social Bond 2019 (FR0013450822)

Hôpitaux publics

Participations majoritaires¹ à des constructions ou rénovations :

- Création d'une crèche pour le personnel soignant comptant **59 berceaux**, consécutive à l'agrandissement d'un hôpital
- Création d'un **institut de formation pour infirmières**
- Création d'un **institut de formation pour aide-soignantes**

Participations minoritaires¹ à des constructions ou rénovations :

- Construction d'un nouvel établissement hospitalier intercommunal pouvant accueillir **317 patients supplémentaires**
- Rénovation d'un hôpital pour permettre l'accueil de **642 nouveaux patients**
- Réaménagement d'un hôpital accueillant **1 693 patients supplémentaires**

Participations minoritaires¹ à des budgets d'investissement :

- Pour un hôpital de **1 315 lits**
- Pour un hôpital de **2 542 lits**

¹ cf. Méthodologie, page 37.

Financement intégral de centres médicaux-sociaux tels que les établissements destinés aux personnes âgées

- **Construction d'un EHPAD** permettant l'accueil de **100 personnes**
- **Construction d'un hôpital psychiatrique** permettant l'accueil de **300 patients**
- **Achat de lits médicalisés, de chariots-douche et de lève-personnes** permettant d'accueillir des patients handicapés supplémentaires
- **Rénovation et agrandissement des locaux d'une association accueillant des enfants autistes** permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 40 %
- **Achat et rénovation d'un bâtiment** permettant d'accueillir des patients handicapés supplémentaires



Professionnels de santé

- **11,7 M€ de prêts aux professionnels de santé octroyés par le Crédit Mutuel de Bretagne et par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest après le 30/06/2019¹**
- **Prêts sélectionnés dont l'objet est susceptible d'avoir le plus d'impact positif dans la lutte contre la crise sanitaire.** A ce titre, il s'agit principalement de prêts dont l'objet est de financer l'achat d'équipement, d'outillage et de matériels roulant.

Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

- **Création d'un nouvel EPHAD de 120 places** et développement d'une offre de soins alternative à l'entrée en EPHAD (60 places) au sein d'un groupe hospitalier
- **Financement minoritaire¹ pour le rachat** du fonds de commerce d'une **maison de retraite d'une capacité de 80 places** (+20 places de jour)

Laboratoires

- **Financement total de 18,6 M€ accordé à deux laboratoires pharmaceutiques dont 7,2 M€ de financement pour le regroupement de plusieurs laboratoires** en Bretagne et en Normandie, qui effectuent des tests de dépistage du Covid-19.

¹ cf. Méthodologie, page 37.

Hôpitaux publics

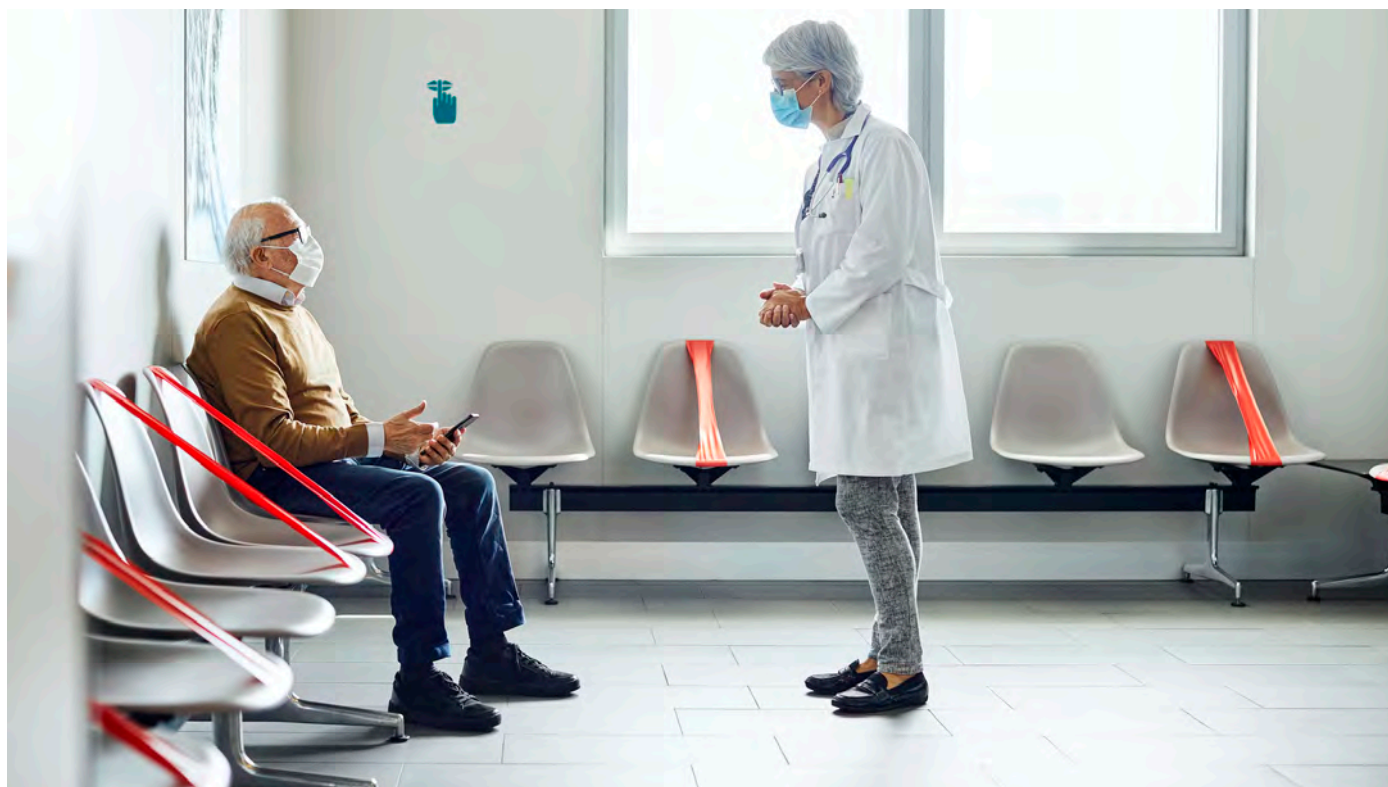
Participations majoritaires¹ au financement de 9 projets concernant 9 hôpitaux d'une capacité totale de 10 572 patients : 36,2 M€

- Travaux et équipements dans le cadre de **projets de rénovation**
- Travaux de **réhabilitation** et de **modernisation** des équipements
- Réhabilitation des structures d'un **pôle psychiatrique** de l'enfant et de l'adolescent et rénovation d'une **maison d'accueil spécialisée**
- Investissements courants pour maintenir la **qualité de prise en charge des patients**
- Modernisation d'un **laboratoire d'analyse**
- **Rénovation complète** et **extension des salles de naissance** d'un Centre Hospitalier

Participations minoritaires¹ au financement de 13 projets concernant 11 hôpitaux d'une capacité totale de 18 121 patients : 59,9 M€

- Travaux de **mise aux normes électriques** et de sécurité **d'un hôpital**
- Création d'un **parking de 320 places** supplémentaires pour un hôpital
- Extension et **réhabilitation d'un hôpital**, création d'un **centre de consultation** médico-chirurgicale pluridisciplinaire
- Travaux de **rénovation**, mise en **sécurité** réglementaire sur l'ensemble **d'un Centre Hospitalier Universitaire**, renouvellement d'équipement et du système d'information
- Construction d'un **institut médico-éducatif d'une capacité de 77 places**
- Rénovation et extension d'un **institut de formation des infirmiers**
- **Modernisation de deux unités de psychiatrie**

¹ cf. Méthodologie, page 37.





Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.



8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.



10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Emission Social Bond 2020 (FR0013517307)

Au-delà de contribuer au développement économique territorial, en cohérence avec le projet Transitions 2024 du Crédit Mutuel Arkéa, un des objectifs de l'émission Social Bond réalisée en 2020 est de maintenir un accompagnement soutenu des PME au plus fort de la crise économique et sanitaire résultant de la pandémie de Covid-19. A cet effet, la sélection d'actifs éligibles de catégorie "Développement économique territorial", pour un total de plus de 622 M€, comprend :

PME classifiées "Covid 19" (PME "CV 19")

458 M€ de prêts refinancés ou financés¹

¹ cf. Méthodologie, page 37.

PME non classifiées "Covid 19" (PME "hors CV 19")

164 M€ de prêts refinancés ou financés¹

¹ cf. Méthodologie, page 37.







Alignement avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU



7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.



13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Emission Green Bond structurée 2020 (FR0013536919)

L'impact calculé pour le prêt refinancé par le Green Bond émis en 2020 concerne la quote-part des émissions de CO₂ évitées annuellement par la production des centrales photovoltaïques refinancées par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

La méthodologie utilisée pour ce calcul est détaillée en section 5, "Méthodologie", page 37.

Nombre de centrales photovoltaïques refinancées	13
Date de mise en service des centrales	2017 : 1 centrale
	2018 : 12 centrales
Technologie	Mono/Polycristallin
Puissance totale des centrales	121,75 MWc
Production totale des centrales	152,5 GWh
Quote-part financement Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels	11,33 %
Gain de CO ₂ unitaire par kwh produit (gCO ₂ /kWh)	69
Gain de CO ₂ annuel (tCO ₂ /an)	10 523
Quote-part Crédit Mutuel Arkéa (tCO ₂ /an)	1 192

Emissions Green bond structurées 2021 (FR0014000OJ6, FR0014002JK0, FR00140042O4, FR0014005NE8)

Selon la méthodologie décrite en page 40, les 4 849 prêts sélectionnés pour ces émissions et octroyés par Financo à des particuliers pour l'installation de panneaux photovoltaïques permettent de produire 15 516 800 kWh/an d'énergie et d'éviter 139 651 KgCO₂eq/kWh/an d'émissions.

5. MÉTHODOLOGIE

5.1. Précisions générales

Refinancement / financement

Les prêts dits “refinancés” correspondent aux prêts dont la date d’octroi est antérieure à la date de règlement/livraison de l’émission obligataire. Les prêts dits “financés” correspondent aux prêts dont la date d’octroi est postérieure à la date de règlement/livraison de l’émission obligataire.

Erosion du pool

Les pools d’actifs éligibles associés à chaque émission peuvent subir une érosion du fait de l’amortissement des prêts ou de remboursements anticipés. Chaque année, un état des lieux au 31/12 est réalisé sur le capital restant dû des prêts des pools. Si une érosion est constatée, de nouveaux prêts éligibles viennent alimenter le pool afin que son montant total reste égal à celui de l’émission associée.

Données d’impact

Les données d’impact présentées sont celles indiquées lors de la mise en œuvre du financement : des évolutions ont pu intervenir depuis et entraîner une modification de ces données par rapport au projet initial. Par exemple, dans le cadre du financement de projets d’habitat, le nombre de personnes composant le foyer a pu évoluer sans que l’organisme de crédit n’en ait connaissance.

Participations majoritaires et minoritaires

La participation au financement du projet est définie comme majoritaire si les prêts octroyés par le Crédit Mutuel Arkéa dépassent 50 % du montant total du projet.



5.2. Prêts éligibles à un Social Bond



Logement social

Précisions relatives aux Prêts d'Accession Sociale (PAS)

Localisation du projet

La localisation du projet est déterminée par le code postal du logement.

Plafond

Les Prêts d'Accession Sociale sont des prêts immobiliers réglementés par l'Etat depuis 1993, favorisant l'accès à la propriété pour les familles aux revenus modestes.

Pour qu'un ménage puisse bénéficier du Prêt d'Accession Sociale, le total de ses revenus doit être inférieur à un plafond déterminé en fonction de l'emplacement du projet. La médiane du revenu plafond du foyer des PAS financés est de 42 000 euros : cf. <https://www.pret-accession-sociale.com/beneficiaires-pret-accession-sociale.html>

Le plafond de chacun des prêts a ainsi pu être défini pour déterminer le plafond médian des différents projets.

Nombre de personnes occupant le logement

Le nombre de personnes occupant le logement correspond au nombre réel moyen de personnes composant le foyer lors de la constitution du dossier de Prêt d'Accession Sociale. Ce nombre a pu évoluer entre la date de constitution du dossier et la date d'émission du Social Bond.

Précisions relatives aux prêts aux bailleurs sociaux

Le nombre de bénéficiaires des logements financés a été calculé en multipliant le nombre de logements financés par le nombre moyen d'occupants d'un logement en France (résidence principale) selon l'Insee.



Santé et soins

Le Social Bond émis en 2019 a permis de refinancer principalement des prêts octroyés par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels à des hôpitaux ainsi que des prêts octroyés par le Crédit Mutuel du Sud-Ouest à des associations de soutien aux malades.

En ce qui concerne le Social Bond émis en 2020, seuls les prêts dont la date d'octroi est postérieure au 30 juin 2019, au plus proche du début de la pandémie de Covid-19, ont été sélectionnés. Une grande partie de l'encours financé/refinancé concerne des prêts à des hôpitaux octroyés par Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.

Pour les prêts octroyés par le Crédit Mutuel de Bretagne et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, une sélection par section NAF a été réalisée afin de retenir les professions de santé les plus impliquées dans la lutte contre la pandémie :

- Médecins généralistes,
- Activités chirurgicales,
- Activités des infirmiers et des sages-femmes,
- Activités hospitalières,
- Ambulances,
- Hébergement médicalisé pour personnes âgées,
- Laboratoires d'analyses médicales.

Seuls les prêts finançant directement l'activité de ces professions ont été retenus : achat d'équipement, de matériel roulant, de stock, financement du BFR, etc.



Education

Au-delà de la nature des projets financés, l'impact des prêts sélectionnés concerne la capacité d'accueil des établissements concernés.



Développement économique territorial

Petites et Moyennes Entreprises (PME)

Conformément à la définition de la Commission européenne, les PME correspondent aux entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés, et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 M€ ou dont le total bilan est inférieur à 43 M€. cf. https://ec.europa.eu/growth/smes/business-friendly-environment/sme-definition_en

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Les PGE sont des prêts mis en place par le Gouvernement français en réponse à la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 en 2020. Ces prêts sont distribués par les établissements bancaires français. Les prêts inclus dans la sélection d'actifs éligibles au refinancement par le Social Bond émis en 2020 par le Crédit Mutuel Arkéa sont garantis à hauteur de 90 % par l'Etat français. Seuls 10 % du nominal ont été pris en compte afin de constituer les encours éligibles au refinancement par le Social Bond émis en 2020.

Exclusion de certaines activités

Les prêts octroyés aux PME dont la section NAF correspond aux "Jeux d'argent et de hasard" ont été exclus de la sélection d'actifs éligibles. Il s'agit en effet d'un secteur d'activité que le Crédit Mutuel Arkéa ne souhaite pas inclure dans les actifs éligibles à une émission obligataire à caractère social. Les prêts octroyés à des PME dont la section NAF ne permet pas d'identifier clairement l'activité de la société ont également été exclus : il s'agit des activités des sociétés holdings, des sièges sociaux, la gestion de fonds, les fonds de placement et entités financières similaires.

Processus de sélection des prêts

PME classifiées "Covid 19" (PME "CV 19")

Dans une optique de gestion des risques, le Crédit Mutuel Arkéa a attribué une classification "Covid 19" aux entreprises ayant fait une demande de PGE et/ou une demande de moratoire sur leurs prêts en cours dans le cadre de la crise sanitaire.

Tous les prêts à ces PME "CV 19" (PGE, prêts en pause et autres prêts) ont été sélectionnés pour faire partie du gisement potentiellement éligible, en tenant compte d'une date d'octroi postérieure au 1^{er} janvier 2018 afin de respecter la "lookback period" de 36 mois. Les prêts finalement sélectionnés pour faire partie de l'encours d'actifs éligibles financés/refinancés par le Social Bond émis en 2020 sont ceux qui ont été octroyés le plus récemment.

PME non classifiées "Covid 19" (PME "hors CV 19")

Des prêts à des PME qui ne se sont pas vues attribuer une classification "Covid 19" ont également été sélectionnés pour faire partie de l'encours d'actifs éligibles, dès lors que leur date d'octroi est postérieure au 1^{er} mars 2020, début de la crise sanitaire en France.

5.3. Prêts éligibles à un Green Bond



Energies renouvelables

Gain de CO₂ unitaire par kwh produit (gCO₂/kWh)

Il s'agit de la différence entre le facteur émission ACV (Analyse de Cycle de Vie) de la technologie financée, ici photovoltaïque, et le contenu carbone du scénario de référence.

Le facteur d'émission ACV retenu par le Crédit Mutuel Arkéa correspond au facteur d'émission relatif à l'électricité photovoltaïque pour la France, soit 43.9 gCO₂e par kWh, selon les données publiées par l'ADEME (données à date du premier calcul d'impact).

Le scénario de référence retenu est le "France IFI Harmonized Framework", élaboré par l'UNFCCC (United Nations Framework Convention on Climate Change) et recommandé par les Green Bond Principles et l'EIB (European Investment Bank). Ce scénario implique un facteur d'émission de 124,43 gCO₂/kWh pour la France.

Gain de CO₂ annuel (tCO₂/an)

Il s'agit du produit, exprimé en tonne de CO₂ par an, du gain de CO₂ unitaire par kwh produit (gCO₂/kWh) et de la production (en GWh) de l'ensemble des centrales concernées.

Quote-part Crédit Mutuel Arkéa (tCO₂/an)

Il s'agit du produit du gain de CO₂ annuel (tCO₂/an) et de la part financée par le Crédit Mutuel Arkéa dans le montant total du projet.





Installations de panneaux solaires (clients particuliers)

Pour permettre l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et respecter les objectifs de l'Accord de Paris, l'accélération des transitions engagées dans les domaines de la sobriété et de l'efficacité énergétiques, mais également du développement des énergies renouvelables, est indispensable.

Face à ces défis, le développement de la part du photovoltaïque (PV) dans la production d'électricité a une place centrale dans les scénarios prospectifs d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et dans la Stratégie nationale bas carbone. Il constitue un moyen d'atteindre une autonomie énergétique au niveau des territoires.

L'impact estimé des projets d'installation des systèmes de panneaux photovoltaïques, financés par le groupe Crédit Mutuel Arkéa, est mesuré par deux indicateurs phares : l'énergie produite par an (kwh/an) et les émissions de Gaz à Effet de Serre évitées annuellement (TCO2eq).

Dans le cadre du financement des projets d'installation des systèmes photovoltaïques pour les clients particuliers, le groupe Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas des données réelles liées à ces projets, permettant de calculer ces indicateurs d'impact. Ainsi, pour les estimer, le choix a été fait d'utiliser des données statistiques de la base carbone de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), ainsi que la base du service scientifique interne de la Commission européenne, JRC.

Deux hypothèses ont également été retenues :

- s'agissant de projet de clients particuliers : 100% de l'impact de l'installation est attribuée au financement de Crédit Mutuel Arkéa;
- un projet correspond à une installation.

S'agissant des données d'énergie :

L'électricité produite par projet dépend en grande partie de la zone géographique où l'installation se trouve et de la capacité de production maximale des modules installés. Comme les projets financés concernent toutes les régions de France, les données moyennes relatives à l'énergie produite annuellement par une installation en France ont été retenues. L'hypothèse selon laquelle les projets financés concernent les installations les plus courantes, qui offrent une production maximale de 3 kWc, a également été retenue. Selon la base JRC, l'énergie produite par an pour une installation de 3kWc en moyenne en France est de 3200 KWh/an.

S'agissant des données d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) :

L'indicateur "émissions évitées" vise à calculer les émissions de GES évitées grâce au projet, par rapport aux émissions d'un scénario de référence. Le calcul des émissions du projet financé est réalisé à partir du facteur d'émission des panneaux photovoltaïques estimé par l'Ademe par kWh. La majorité des panneaux installés en France provenant d'usines de fabrication en Chine, la valeur correspondante est celle recommandée par l'Ademe.





La quantification des émissions évitées dépend également du choix du scénario de référence. Comme les projets financés sont présents sur l'ensemble du territoire français, la base de référence identifiée comme la plus pertinente est le mix électrique français en 2021. Les émissions évitées peuvent diminuer chaque année si le facteur d'émission du mix électrique français baisse. Le détail méthodologique des facteurs d'émission sont consultables sur le site de l'Ademe, pour plus de précisions.

Pour estimer les émissions évitées par installation par an, le calcul est donc réalisé :

Emissions évitées par installation d'un système photovoltaïque (kg CO₂eq/kwh) = (Facteur d'émissions du mix électrique France(kgCO₂eq/kwh) - Facteur d'émissions d'une installation photovoltaïque(kg CO₂eq/kwh)) * Energie produite(kWh/an)

Pour calculer l'impact annuel du financement, le résultat est multiplié par le nombre de prêts en vie pour le financement des installations réalisés par an pour le financement des installations photovoltaïques pour les clients particuliers.



6. AVERTISSEMENT

Ce rapport a été préparé et est distribué par le Crédit Mutuel Arkéa (la “Société” ou “Crédit Mutuel Arkéa”) à titre d’information uniquement et ne constitue ni ne relève d’aucune façon d’une recommandation, sollicitation, offre ou invitation à acheter ou souscrire toutes actions, valeurs mobilières, obligations et/ou titres (ensemble, le cas échéant, les “Titres”) qui seraient émis par la Société.

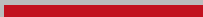
Tout destinataire de ce rapport doit procéder à sa propre évaluation de la pertinence des informations qui y sont contenues et doit, dans la mesure où il l’estime nécessaire, consulter ses propres conseils en matière juridique, réglementaire, fiscale, commerciale, économique, financière et comptable, et prendre ses propres décisions d’investissement sur la base de son propre jugement et, dans la mesure nécessaire, du conseil délivré par les conseils susvisés et non sur la base d’une quelconque opinion exprimée dans ce rapport.

Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n’est donnée à l’égard de l’objectivité, la précision, la complétude ou l’exactitude des informations et opinions contenues par ce rapport. Par ailleurs, les informations relatives aux parties autres que le Crédit Mutuel Arkéa ou provenant de sources externes, n’ont pas fait l’objet d’une vérification indépendante. La Société se réserve la possibilité d’apporter à ce rapport toute modification.

Ni la Société, ni ses filiales ou actionnaires, conseils ou représentants ne sauraient être tenus responsables (par négligence ou pour tout autre motif) au titre de toute perte qui serait causée par l’usage de ce rapport ou de son contenu ou qui serait liée par quelque autre moyen à ce document.

Il est précisé que l’allocation des montants levés a fait l’objet d’un audit par le cabinet KPMG (Tour Egho, 2 Avenue Gambetta, 92400 Courbevoie, France). Les données d’impact n’ont pas fait l’objet d’un audit et ont été obtenues auprès des différentes entités du Crédit Mutuel Arkéa concernées, ou établies selon la méthodologie décrite dans le rapport.

ANNEXE





KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

CREDIT MUTUEL ARKEA

**Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations
publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact Green et Social
Bonds au titre de l'exercice 2021 relatif aux émissions obligataires
« Social Bond » et « Green Bond » de 2021 réalisées par
Crédit Mutuel Arkéa**

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon
Ce rapport contient 5 pages et une annexe d'1 page



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

CREDIT MUTUEL ARKEA

Siège social : 1, rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport d'assurance modérée sur une sélection d'informations publiées dans le Rapport d'allocation et d'impact au titre de l'exercice 2021 relatif aux émissions obligataires « Social Bond » et « Green Bond » de 2021 réalisées par Crédit Mutuel Arkéa

Au Président.

En réponse à la demande de la société Crédit Mutuel Arkéa (la « **Société** »), nous avons effectué des travaux visant à nous permettre d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les informations mentionnées ci-après (les « **Informations vérifiées** ») figurant dans le tableau d'allocation des fonds intitulé « Par catégorie d'actifs éligibles et par émission » du Rapport d'allocation et d'impact Green et Social Bonds au titre de l'exercice 2021 relatif aux émissions obligataires « Social Bond » et « Green Bond » de 2021 (le « **Document** »), joint au présent rapport, ont été présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel défini ci-après.

Ce « **Référentiel** » est composé des documents suivants :

- le « Green, Social & Sustainability Bond Framework » développé par Crédit Mutuel Arkéa pour les émissions des Green et Social Bonds et repris dans la « Second Party Opinion » délivrée par l'agence Vigeo Eiris avant les émissions des Green et Social Bonds, disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Arkéa¹ ; et
- les procédures de reporting développées par Crédit Mutuel Arkéa pour la production du Document.

Responsabilité de la Direction relative aux Informations vérifiées

La Direction de Crédit Mutuel Arkéa est responsable de l'établissement du Document incluant les Informations vérifiées présentées, conformément aux méthodes et processus décrits dans le Référentiel, à partir du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de ces informations de sorte qu'elles ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

¹ https://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/c_37866/fr/page-de-contenu-green-social-bonds

La direction est également responsable :

- de la prévention et de la détection des fraudes, ainsi que de l'identification et du respect des lois et règlements applicables à ses activités ;
- de s'assurer que le personnel impliqué dans la préparation et la présentation du Document est correctement formé, que les systèmes d'information sont correctement mis à jour pour l'ensemble des entités et activités de Crédit Mutuel Arkéa.

Informations Vérifiées	Partie du Référentiel
Les projets – prêts refinancés - retenus conformément aux critères d'éligibilité définis dans le Framework	Framework § 4.1 Use of Proceeds Framework § 4.2 Process for Project Evaluation and Selection
L'allocation des fonds levés lors des émissions obligataires effectuées en 2021 aux prêts éligibles sélectionnés	Framework § 4.4 Reporting

Indépendance et contrôle qualité

Nous appliquons la norme internationale ISQC1² et avons à ce titre mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nous avons respecté les règles d'éthique et d'indépendance du *Code of Ethics for Professional Accountants* (code de déontologie des professionnels comptables) émises par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les Informations vérifiées sur la base de nos travaux. Nous avons conduit nos travaux selon la norme internationale ISAE 3000³. Cette norme requiert de notre part de planifier et de réaliser nos travaux en vue d'obtenir une assurance modérée sur le fait que ces informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel à partir des livres comptables ayant servi à l'établissement des comptes de Crédit Mutuel Arkéa.

² ISQC1 – Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen limité, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes.

³ ISAE 3000 – *International Standard on Assurance Engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Il ne nous appartient pas en revanche :

- de remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le Framework qui ont donné lieu à une opinion de la part de l'agence Vigeo Eiris avant les émissions obligataires, et, en particulier, de donner une interprétation des termes du Framework ;
- de nous prononcer sur la gestion des fonds issus des émissions une fois leur allocation effectuée, notamment de fonds levés lors du premier Social Bond de Crédit Mutuel Arkéa en 2019 ;
- de nous prononcer sur l'utilisation effective des fonds alloués aux prêts refinancés postérieurement à leur allocation, notamment l'allocation des fonds du premier Social Bond de Crédit Mutuel Arkéa effectué en 2019.

Nature et étendue des travaux

Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel ainsi que de l'évaluation des risques que les Informations vérifiées comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de la Société relatif à l'établissement des Informations vérifiées afin de définir des procédures appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une conclusion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations vérifiées, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, les personnes responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Nos travaux ont consisté à :

- identifier les personnes responsables de la collecte des informations concernant les Informations vérifiées du Document au sein de la Société et, le cas échéant, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- évaluer la robustesse des procédures de reporting en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de compréhensibilité ;
- vérifier l'existence des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- vérifier la concordance des informations publiées présentées dans le Document avec la comptabilité et les données sous-tendant la comptabilité ;
- examiner les processus utilisés pour la collecte, l'agrégation, le traitement, le suivi et le contrôle des données, en particulier les procédures relatives à l'allocation des fonds au 31 décembre 2021 ;
- sur la base d'un échantillon représentatif de projets, à savoir les prêts refinancés :
 - vérifier le caractère éligible de ces projets au regard des critères d'éligibilité définis dans le Framework ;

- vérifier la concordance des montants des projets au 31 décembre 2021, avec la comptabilité et les données sous tendant la comptabilité.
- vérifier que le montant des fonds alloués aux projets est inférieur ou égal au montant de ces projets au 31 décembre 2021.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations vérifiées ne peut être totalement éliminé.

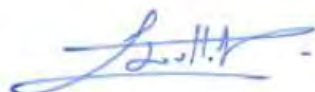
Conclusion

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations vérifiées sont présentées dans le Document, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 30 juin 2022

KPMG S.A.



Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services

ANNEXE

Par catégorie d'actifs et par émission

Année d'émission	ISIN	Green/ Social	Catégorie d'actifs éligibles	Nombre de prêts	Montants alloués (M€)	Montants alloués (%)
2021	FR0014002BJ9	Social	Logement social	94	500	100
			Sous-total	94	500	100
2021	FR0014000OJ6	Green	Transition énergétique	4849	79	100
	FR0014002JK0					
	FR00140042O4		Sous-total	4849	79	100
	FR0014005NE8					
			TOTAL	4943	579	100

CONTACTS

Laurent GESTIN

Responsable

Relations Investisseurs

laurent.gestin@arkea.com

Stéphane CADIEU

Directeur

des Marchés Financiers

stephane.cadieu@arkea.com

Maëva BOUREL

Responsable

Finance Durable

maeva.bourel@arkea.com